

Assainissement des eaux usées : les campagnes se révoltent

SERVICE. Institué en 2009, le service public de l'assainissement non collectif exaspère les propriétaires non raccordés au tout-à-l'égout. Cinq millions de foyers se voient imposer de coûteuses obligations.

DES PYRÉNÉES aux Côtes-d'Armor en passant par la Normandie, l'exaspération des usagers grandit. Elle va finir par éclater au grand jour. Les associations France Libertés, 60 Millions de consommateurs et des dizaines d'associations réunies dans le réseau Confiance (Confédération indépendante pour un assainissement non collectif équitable) lancent une opération pour contester le fonctionnement du Spanc.

Le Spanc ? Ce sigle désigne le service public de l'assainissement non collectif — créé dans la foulée de la loi sur l'eau de 2006, qui oblige les communes à contrôler les systèmes

d'assainissement d'eau en zone rurale. Plus de 5 millions de foyers non raccordés au tout-à-l'égout sont concernés. Soit près de 13 millions de personnes, soumises depuis 2009 au paiement d'une redevance après le passage à leur domicile d'un contrôleur. Celui-ci est censé vérifier tous les trois ans le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement dans chaque propriété et demander, si besoin, la réalisation de travaux qui peuvent s'élever jusqu'à 15 000 € dans le cas d'une microstation.

Même subventionnées, les ardoises sont dures à avaler. Résultat : de nombreux propriétaires sont dans

l'impossibilité de payer, d'autres refusent par principe.

« Ces redevances touchent souvent des propriétaires peu fortunés et isolés. Notre objectif est de porter des cas emblématiques devant la justice pour aider des centaines d'habitants coincés dans des processus d'illégalité », explique Claude Réveillaud, présidente du réseau national Confiance, créé en avril et réunissant des associations partout en France.

D'ici à la fin d'année, ce collectif a l'intention de déposer plusieurs plaintes, certaines visant des entreprises privées, d'autres des Spanc ou des groupements de collectivités. Les

associations comptent aussi saisir le Conseil constitutionnel pour demander une question prioritaire de constitutionnalité.

Incrovables disparités de tarifs

En vrac, usagers et associations dénoncent des obligations de travaux injustifiées, d'incroyables disparités de tarifs, un dévoiement de service public au profit de grandes entreprises. Gérés en régie directe par les communes ou en délégation de service public confiée à des entreprises (notamment Veolia, Suez ou la Saur), les Spanc parviennent à un équilibre financier grâce à des tarifs qui va-

rient de village en village au sein d'un même département (*voir ci-dessous*).

D'après le ministère de l'Écologie, 5 % des pollutions des cours d'eau en France sont liées à l'assainissement non collectif. « En bon état de fonctionnement, ces installations offrent une bonne protection de la santé publique et de l'environnement », plaide-t-on au ministère qui reconnaît quelques ratés dans le fonctionnement des Spanc. D'ici à 2019, un plan d'action visant à améliorer l'application des règles a été lancé. Trop loin pour les associations d'usagers...

BÉRANGÈRE LEPETIT

« Une pression intolérable »

Emmanuel Poilâne, président de la fondation France Libertés

La fondation de Danièle Mitterrand soutient les populations rurales en butte au système de contrôle de l'assainissement non collectif.

Pourquoi partir en guerre contre les Spanc ?

EMMANUEL POILÂNE. Nous ne remettons pas en cause le service public d'assainissement non collectif



(LP/Matthieu de Martignac)

(Spanc), qui est nécessaire. Mais le système actuel ne correspond pas aux besoins des Français ! Aujourd'hui, nous voulons travailler avec les associations d'usagers pour parvenir, en avril 2016, à peser sur l'évolution de la loi.

Qui sont ces habitants qui s'estiment « coincés » ?

Ce sont des propriétaires de maisons, souvent dans l'ancien, en zone rurale. Ils se retrouvent prisonniers de ce système, avec des ardoises importantes à payer pour des travaux de réhabilitation. Parfois, ils sont acculés à vendre leur logement. De nombreuses personnes âgées, peu fortunées et démunies face à une loi qu'elles ne connaissent pas, font appel aux associations. Les gens se sentent agressés par le service public.

De quelle agression parlez-vous ?

Une pression intolérable est exercée sur les habitants. Quand l'administration les menace par courrier, leur expliquant qu'ils n'ont d'autre choix que de payer cette redevance ou ces travaux, et qu'on peut les traîner au tribunal ou faire des saisies sur retraite, ils le prennent très brutalement.

Que pensez-vous des personnes qui se mettent de fait en situation d'illégalité ?

Aujourd'hui, la légalité de ces redevances se pose. Les contrôleurs des Spanc ne sont pas référencés, pas assermentés. Il y a des dysfonctionnements importants et une rupture de l'égalité devant la loi.

Propos recueillis par B.L.

Dans la Manche, de nombreux « résistants civils » refusent de payer



Carneville (Manche), le 20 avril. Jean-Michel a fait installer dans son jardin une microstation de traitement qui lui a coûté plus de 12 000 €. (LP/Olivier Arandel.)

De nos envoyés spéciaux à Saint-Pierre-Eglise (Manche)

UN TROU BÉANT face à la jolie maison en granit de Jean-Michel. Les artisans s'activent pour installer deux cuves en béton dans le sous-sol rocaillieux de son jardin. A Carneville, village de 200 habitants dans la Manche, cette microstation est censée permettre à Jean-Michel de dépolluer l'ensemble de ses eaux usées. « Dans mon hameau, nous sommes deux ou trois à avoir fait les travaux chez nous, dont le maire. Certains habitants ont encore les toilettes dans le fond du jardin », reconnaît Jean-Michel.

Et pour cause. La facture est salée pour ce propriétaire : 11 000 €, plus 800 € de dossier pour obtenir des subventions... auxquels il faut ajouter 750 € rien que pour les visites de contrôle du service public de l'assainissement non collectif (Spanc). « Cela fait un peu cher les trois visites de dix minutes d'un contrôleur à qui j'ai dû tout expliquer, soupire Jean-Michel. Ces travaux, je les fais par peur de la réglementation et non par conviction. Avec mon ancienne installation, je n'étais pas un gros pollueur. » Etre aux nor-



mes pour avoir la tranquillité, tel est l'objectif de cet habitant.

Toutefois, dans la Manche, où les tarifs des contrôles varient de région en région, de village en village, tous les habitants ne sont pas aussi obéissants que Jean-Michel. Certains refusent de faire les travaux et même de payer le coût de la visite de contrôle, une redevance qu'ils jugent illégale et arbitraire. « Le Spanc, c'est un engrenage. On met le doigt dedans, on n'en ressort pas. Dans la Manche, beaucoup de retraités de l'agriculture touchent une retraite de 700 €. Payer 70 € de contrôle, c'est 10 % de leur retraite », soupire Stéphane Le Baron, fondateur de l'Association des usagers de l'ANC (ADUANC) dans la commune de Saint-Pierre-Eglise.

Ils ferment leur porte aux contrôleurs

A Montebourg, un patelin situé dans le sud du département, les habitants doivent s'acquiescer d'une redevance de 75 €. A La Haye-du-Puits, encore plus au sud, c'est 98 €, tandis qu'à la pointe nord de La Hague... c'est gratuit ! Résultat : depuis 2008, trois associations se sont créées dans ce département ru-

ral de 560 000 habitants pour protester contre les contrôles subis des « spanceurs » comme les habitants surnomment les contrôleurs de l'eau envoyés à leur domicile.

Depuis sept ans, Stéphane Le Baron refuse de payer et ferme la porte de son domicile au contrôleur du Spanc, « un salarié non assermenté », assure-t-il. Idem pour Céline et Claude, habitants de Montebourg, à 30 km de là. Idem pour Dominique de La Haye-du-Puits.

Tous ces habitants des campagnes qui ne se connaissaient pas auparavant se disent malgré eux « hors la loi » ou « résistants civils ». « Souvent, les contrôleurs sont des petits jeunes qui sortent de l'école. Ils passent un coup d'œil au-dessus du portail. On a même eu le cas d'un contrôle effectué par téléphone », rigolent les frondeurs de l'eau, qui reçoivent de nombreux courriers de relance.

Devant le tribunal de grande instance de Cherbourg en janvier 2014, un couple qui refusait de faire les travaux demandés par leur Spanc a gagné. Un petit espoir pour ces résistants qui refusent de passer pour des pollueurs. « La Manche est déjà un désert médical, une zone oubliée. Là, c'est la double peine ! C'est dans notre poche qu'on vient encore piquer des sous. »

B. L.